

# Assurance-chômage

## Attestation de revenu provenant d'une occupation provisoire

Période de décompte (mois et an)

M	M	A	A	A	A

Nom

Prénom

Numéro AVS

7 5 6

Date de naissance

J	J	M	M	A	A	A	A

Nationalité

Lieu d'origine (seulement si nationalité suisse)

Rue

Numéro

NPA

Lieu

Complément d'adresse

Téléphone

E-Mail

Activité exercée

Employeur habituel

Numéro REE

Numéro IDE

CHE -

Par revenu provenant d'une occupation provisoire, il faut entendre tout revenu supplémentaire pour une activité salariée ou indépendante qu'un employé obtient durant une interruption de travail en raison de réduction d'horaire. L'employeur procurant l'occupation provisoire doit communiquer chaque mois le revenu obtenu à l'employeur habituel (art. 41 LACI).

1 Indiquez dans les cases correspondantes du calendrier les heures effectuées par l'employé. Pour les absences payées et impayées, les codes suivants sont à utiliser:

**A** = maladie, accident, maternité **B** = service militaire, service civil ou de protection civile **C** = autres absences payées **D** = absences impayées

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise:

Heures

Durant ce mois, avez-vous offert au travailleur la possibilité d'effectuer plus d'heures de travail (par ex. une activité à plein temps)?

non  oui



2 Revenu d'une activité lucrative  indépendante  salariée

Salaire horaire/mensuel convenu CHF

Revenu/Salaire brut soumis à l'AVS CHF

3 L'activité de l'employé se poursuit-elle?  oui, probablement jusqu'au

Date          
J J M M A A A A

non; motif de la résiliation:

Motif

4 Durant ce mois, la durée du travail a-t-elle été réduite ou le travail a-t-il été provisoirement suspendu complètement dans l'entreprise?  non  oui

Si oui: auprès de quelle caisse de chômage le droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, respectivement d'intempéries, sera-t-il revendiqué?

Caisse de chômage

#### Remarque

L'employeur/la personne exerçant une activité lucrative indépendante est tenu(e) de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI, art. 28 LPG).

Employeur qui occupe provisoirement / Personne exerçant une activité lucrative indépendante

Numéro REE

Numéro IDE

CHE -

Branche

Rue

Numéro

NPA

Lieu

Téléphone

E-Mail

#### Confirmation de l'employeur de l'occupation provisoire / du personne indépendante

Lieu

Date

J J M M A A A A

Signature